

Services de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

ANNÉE SCOLAIRE 2018- 2019

ENSEIGNEMENT BILINGUE À SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

« Agir sur les pratiques pédagogiques et éducatives pour faire réussir tous les élèves », tels sont les termes de l'axe 1 de la déclinaison du projet académique à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (D'PASS) avec comme priorité la prise en compte du multilinguisme.

De ce fait, l'ouverture de classes bilingues dans le premier degré comme dans le second degré, à Saint-Barthélemy comme à Saint-Martin, a fait l'objet d'une concertation et d'une réflexion partagée qui ont permis de définir un cadre pédagogique dont cette note est la synthèse.

I) QU'EST-CE QUE LE BILINGUISME SCOLAIRE ?

Dans le cadre d'un séminaire « Partenariat académies-établissements français à l'étranger », accessible sur le portail national des personnels de l'éducation « Éduscol », Michèle NARVEZ, membre du Conseil de l'innovation, définit le bilinguisme scolaire de la façon suivante :

« On parle de bilinguisme scolaire lorsque deux langues sont utilisées à l'école comme vecteurs de l'instruction, lorsque l'on enseigne les disciplines dans les deux langues ».

Le bilinguisme consiste à pouvoir s'exprimer et penser dans deux langues. Il favorise également l'imprégnation de deux cultures chez les apprenants.

II) CONTEXTE ET OBJECTIF.

Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont formulé clairement le vœu de compter des classes bilingues français/anglais sur leurs territoires. Outre un passé historique commun aux deux îles qui témoigne de la présence du français et de l'anglais, en tant que vecteurs culturels identitaires, elles ont une économie tournée essentiellement vers le tourisme.

L'objectif de ces classes bilingues est donc de donner aux élèves de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, l'opportunité d'acquérir une parfaite maîtrise à part égale, des deux langues.

III) COMITÉ OPÉRATIONNEL.

Sous la directive de Monsieur Michel SANZ, inspecteur d'académie - directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et de Monsieur Dominique BOYER, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription des Îles du Nord, Madame Marie-Joselyne ARNELL, conseillère pédagogique généraliste, et Madame Evelyne FLEMING, chargée de mission de l'IA- DAASEN assurent, respectivement pour le premier degré et le second degré, le pilotage et le suivi des classes bilingues. L'inspectrice responsable des écoles maternelles et les IA-IPR de l'académie Guadeloupe sont sollicités pour prendre part à la mise en œuvre des classes bilingues dans les Îles du Nord.

IV) IMPLANTATION DES CLASSES BILINGUES.

Cinq classes de moyenne section, cinq classes de grande section, six classes de CP, deux classes de sixième et deux classes de cinquième, deux classes de quatrième soit **22 classes au total**, sont concernées par un enseignement bilingue :

- 1 moyenne et 1 grande section de l'école maternelle Eliane CLARK à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- 1 moyenne et 1 grande section de l'école maternelle Jean ANSELME à Quartier d'Orléans (REP+) ;
- 1 moyenne et 1 grande section de l'école maternelle Jérôme BEAUPÈRE à Sandy-Ground (REP) ;
- 1 moyenne et 1 grande section de l'école maternelle Siméonne TROTT à Marigot (REP) ;
- 1 moyenne et 1 grande section de l'école maternelle de Gustavia (hors REP) ;
- 1 cours préparatoire à l'école élémentaire Omer ARRONDELL à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- 1 cours préparatoire à l'école élémentaire Clair Saint-Maximin à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- 1 cours préparatoire à l'école élémentaire Hervé WILLIAMS à Marigot (REP) ;
- 1 cours préparatoire à l'école élémentaire Aline HANSON à Sandy-Ground (REP) ;
- 2 cours préparatoire à l'école élémentaire de Gustavia (hors REP)
- 1 sixième, 1 cinquième et 1 quatrième du collège de Quartier d'Orléans à Saint-Martin (REP +) ;
- 1 sixième, 1 cinquième et 1 quatrième du collège Mireille CHOISY à Saint-Barthélemy (hors REP).

V) INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES BILINGUES.

Les critères ci-après conditionnent l'inscription des élèves dans les classes bilingues :

- une autorisation parentale ;
- un profil d'élève autonome, doté de capacités organisationnelles et d'adaptation, ne présentant pas de troubles cognitifs lourds ;
- un environnement familial de l'élève propice à la pratique d'une des deux langues.

VI) MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT.

6-1. Modalités de l'enseignement dans le premier degré.

Il s'agit d'un enseignement à parité horaire. Les 24 heures d'enseignement obligatoire se répartissent en 12 heures d'enseignement en français et 12 heures d'enseignement en anglais.

Deux enseignants interviennent dans la classe bilingue. Chaque enseignant est chargé d'une langue et d'un ensemble de domaines disciplinaires. La répartition se fait sur le principe de l'échange de service.

Cette répartition des apprentissages se fait de la manière suivante :

En maternelle

- En français et en anglais « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » ;
- En français à Saint-Martin et en anglais à Saint-Barthélemy « Agir et s'exprimer à travers l'activité physique » et « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » ;

- En anglais « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Explorer le monde ».

L'enseignement dans chacune des deux langues s'alterne sur deux jours consécutifs :

- Lundi et mardi : enseignement en anglais ;
- Jeudi et vendredi : enseignement en français.

Au cours préparatoire

- 11 heures hebdomadaires d'enseignement en langue française :

10 heures de français :

- Langage oral ;
- Lecture et compréhension de l'écrit ;
- Écriture (geste graphique et production d'écrits) ;
- Étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique).

1 heure réservée à des disciplines non linguistiques :

- Mathématiques ;
- Questionner le monde.

- 11 heures hebdomadaires d'enseignement en langue anglaise :

1 heure 30 réservée à l'étude de la langue anglaise :

- Phonologie ;
- Compréhension de l'oral et de l'écrit ;
- Lexique.

9 heures 30 réservées à des disciplines non linguistiques :

- Mathématiques
- Questionner le monde
- Enseignement moral et civique
- Enseignements artistiques
- Éducation physique et sportive

Les enseignements en français et en anglais s'intervertissent sur la demi-journée.

6-2. Modalités de l'enseignement dans le second degré.

Les publics cibles dans les deux collectivités évoluent dans des environnements linguistiques distincts à savoir : la langue anglaise peut être qualifiée à Saint-Martin de langue véhiculaire tandis qu'à Saint-Barthélemy, la langue française est prédominante. De ce fait, une approche pédagogique adéquate a motivé la structuration de l'enseignement bilingue comme suit :

- pour les groupes-classes de la sixième, de la cinquième et de la quatrième du collège Mireille CHOISY de Saint-Barthélemy, un enseignement bilingue évolutif est retenu. Seules six disciplines, les sciences et vie de la terre, l'histoire-géographie-enseignement moral et civique, les mathématiques, les sciences physiques, les arts plastiques et l'éducation physique et sportive sont dispensées en français et en anglais, le but étant d'atteindre dans un avenir proche un enseignement bilingue à parité horaire.
Les déplacements hebdomadaires d'enseignants en provenance de Saint-Martin sont pris en charge par la collectivité de Saint-Barthélemy ce qui nécessite de la part des établissements une étroite collaboration pour la mise en place des emplois du temps de même qu'une concertation régulière des enseignants intervenant dans une langue ou l'autre.
- au collège de Quartier d'Orléans de Saint-Martin, toutes les disciplines à l'exception du français et de l'anglais sont dispensées à parité horaire en français et en anglais. Les activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique, d'aide aux devoirs et l'accompagnement personnalisé font également appel au français et à l'anglais. Un atelier théâtre financé par la DAC offre également une pratique des deux langues autour d'un projet artistique et culturel. Un temps de concertation réunissant tous les membres de l'équipe est programmé une fois par mois.

VII) MOYENS MIS À DISPOSITION.

Les enseignants du premier degré concernés par les classes bilingues bénéficieront d'une formation visant l'élaboration de séances d'apprentissage en français et en anglais à partir de supports variés et de protocoles pour évaluer les compétences des élèves dans les deux langues. Inscrite au plan académique de formation sous le dispositif « 17D9710051 : Maîtrise des savoirs fondamentaux », elle compte 24 heures. Sur la plateforme « Magister », 9 heures de formation seront également dispensées, cette fois-ci, à distance. D'autre part, une demi-journée par mois sera consacrée à l'observation et à l'analyse des pratiques de classe.

Deux postes supplémentaires, créés spécifiquement par le MEN (Ministère de l'Éducation nationale) à la demande du recteur, ont permis la nomination de deux enseignants dédiés aux classes bilingues pour venir en renfort aux équipes des premier et second degrés.

Leurs missions se déclinent autour des axes suivants :

- création d'outils et de supports pédagogiques ;
- conception et évaluation de séances d'apprentissage ;
- implication dans des projets spécifiques ;
- co-intervention lors de séances durant lesquelles les deux langues sont amenées à cohabiter ;
- remplacement des professeurs des écoles en charge des classes bilingues lors des moments de concertation et de formation.

Le rôle de la coopération dans le domaine de l'éducation constitue une véritable plus-value à cet enseignement, et ce, tant pour Saint-Barthélemy que pour Saint-Martin. Deux protocoles d'accord ont d'ores et déjà fait l'objet d'une étude, l'un avec le gouvernement de country Sint Maarten (en prolongement de la déclaration d'intention de coopération entre la République française, le gouvernement de Sint Maarten et le conseil territorial de Saint-Martin, signée le 15 février 2012) et l'autre avec le gouvernement d'Anguilla. Une fois signés, ces protocoles d'accord vont nous permettre de bénéficier d'interventions ponctuelles de personnes qualifiées sur des thèmes spécifiques ou d'échanges pédagogiques entre pairs.

Suite à la signature d'une lettre d'intention entre l'USM (University of Sint Maarten) et l'Observatoire Sint Maarten/Saint-Martin (association transfrontalière) datant de janvier 2016, deux formations ont été dispensées cette même année à l'égard de personnels et d'enseignants de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, concernés par l'expérimentation de l'enseignement bilingue. De futures formations sont donc envisageables avec l'USM mais également avec le GRETA de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Actuellement, le plan académique de formation (PAF) offre la préparation à la certification complémentaire en discipline non linguistique (DNL) à destination des publics enseignants des îles du Nord, préparation qui se fera à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. L'objectif est de permettre aux enseignants de disciplines non linguistiques d'acquérir les connaissances et compétences pour enseigner leur discipline en anglais en visant le niveau C1 du CECRL.

VIII) ÉVALUATION.

8-1. Évaluation des élèves.

Le socle commun des connaissances et des compétences et le cadre européen de référence pour les langues sont les fondements sur lesquels s'appuie l'enseignement bilingue dans les classes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Une évaluation diagnostique à partir de l'évaluation académique de fin de CM2, datant du mois de mai 2016, relative aux langues vivantes, a constitué une base sélective au service de la constitution des classes de sixième. Pour ce qui est de la constitution des moyennes sections, les enseignants se sont appuyés sur une observation des compétences des élèves en langage oral à partir d'indicateurs connus.

Un protocole d'évaluation identifiant les acquisitions des élèves permettra de mesurer l'impact de l'enseignement bilingue sur les apprentissages. L'élaboration de ce protocole se fera avec les équipes sous la responsabilité de Mesdames Marie-Joselyne ARNELL et Evelyne FLEMING. Il sera entériné par les inspecteurs concernés.

8-2. Évaluation des classes bilingues.

Une évaluation menée avec tous les acteurs engagés a pris en compte les critères suivants :

- l'engagement des parents et des équipes éducatives ;
- les résultats des élèves ;

- les retombées pédagogiques suite aux échanges avec les référents bilingues et/ou les intervenants et suite aux concertations des équipes ;
- la pertinence des supports et outils exploités ;
- l'adaptabilité des formations aux besoins des équipes ;
- la concrétisation des projets développant les compétences des élèves de passer d'une langue à l'autre.

À la fin de l'année scolaire 2017-2018, un bilan complet portant sur les deux années d'expérimentation de l'enseignement bilingue à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, a été dressé et ce, afin de mesurer les moyens nécessaires à l'expansion d'un tel enseignement et sa pertinence en terme de réussites scolaires. Il est accessible sur le site des services de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin rubrique « Repères » puis « Multilinguisme » : [Bilan classes bilingues - Année scolaire 2017 - 2018](#)